#### NATIONS UNIES



# QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION 7e séance tenue le mercredi 17 octobre 1990 à 15 heures New York

PROCES-VERBAL DE LA 7e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chel de la Section des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE A/C.1/45/PV.7 30 octobre 1990

FRANCAIS

## La séance est ouverte à 15 h 30.

POINTS 45 A 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (<u>suite</u>)
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES A' DESARMEMENT

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation 'e l'espagnol): Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir occuper la présidence de cette Première Commission, qui traite de questions d'importance vitale pour tous les peuples. Nous comptons sur votre habileté et votre d'igté diplomatiques et vous apportons notre appui total dans l'exercice de vos fonctions. Nous offrons également nos chaleureuses félicitations aux autres membres de la Commission.

L'automne dernier, un nouveau ton a été donné au débat général plénier. Cette année, malgré de nouvelles crises, cette tendance encourageante s'est confirmée. De plus, après plusieurs années d'hésitation, quelques pays recourent maintenant plus fréquemment aux mécanismes prévus dans la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Souhaitons que ce nouvel enthousiasme envers les Nations Unies se traduise par des résultats concrets, tant à cette commission qu'à la Conférence du désarmement. Nous devons donc tenter de nous concentrer sur les deux ou trois questions qui, dans notre ordre du jour chargé, revêtent une importance particulière.

Qualles sont ces questions prioritaires? Il y a d'abord l'arrêt de la course aux armements nucléaires et, avant tout, l'interdiction complète des essais nucléaires de même que le désarmement nucléaire. La conclusion rapide de la convention sur l'élimination des armes chimiques est une autre priorité. Voilà les questions sur lesquelles nous devrions intensifier notre travail.

Et maintenant, avant de passer en revue certains événements survenus dans ces domaines, nous voulons ouvrir une parenthèse pour rappeler la manière dont a évolué l'ordre du jour de cette commission.

En 1960, lorsque l'Organisation comptait moins de 100 Etats Membres, l'ordre du jour de l'Assemblée générale comportait 95 points. Des 11 points renvoyés à cette commission qui traite des affaires politiques et de sécurité, y compris la réglementation des armements, quatre seulement traitaient de questions de désarmement et quatre résolutions étaient adoptées. Aujourd'hui, le nombre des Membres est de 160 et l'ordre du jour de l'Assemblée générale compte plus de 150 points. Quelque 22 points ont été renvoyés à cette commission et, sur ceux-ci, 19 ont trait au désarmement. L'an dernier, nous avons adopté quelque 57 résolutions sur des questions de désarmement. Ce chiffre est trop élevé et est 14 fois supérieur au nombre de résolutions adoptées en 1960. Nous avons tous ici contribué à cette inflation qui, soit dit en passant, après avoir atteint près de 30 points et de 70 résolutions au milieu de la dernière décennie, a commencé à diminuer. Nous avons tous, je le répète, contribué à cette inflation et c'est à nous tous qu'il incombe de la réduire.

Au début des années 60, nous nous concentrions sur "l'urgente nécessité" de suspendre les essais nucléaires, sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur un traité de désarmement général et complet, ainsi que sur la création de ce qui fut le prédécesseur de la Conférence du désarmement. Peut-être serait-il impossible de rever'r à un ordre du jour aussi réduit que celui-là, mais nous devrions essayer d'épurer la liste des questions dont l'examen nous est actuellement confié.

La question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTB) a figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1954 et nous continuons aujourd'hui de lui accorder la plus haute priorité. Cette année, plusieurs événements importants se sont produits dans ce domaine.

En premier lieu, du 29 mai au 8 juin s'est tenue ici à New York une réunion en vue d'organiser la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Cette conférence se tiendra du 7 au 18 janvier 1991 afin d'étudier un amendement destiné à transformer celui-ci en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette initiative a reçu le large appui des Etats parties au Traité de Moscou de 1963 et est la preuve de l'impatience croissante de la communauté internationale à l'égard de cette question. Nous lançons un appel à tous les Etats membres de cette commission et, en fin de compte, à tous les Membres des Nations Unies, pour que chacun contribue au succès de cette conférence.

Le second événement fut que, après cinq ans d'efforts stériles, la Conférence du désarmement a réussi à établir, ou plutôt, à rétablir, un comité spécial au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé : "Interdiction des essais nucléaires". Cependant, cette mesure ne fut ni facile ni très satisfaisante. Nous savons - et nous le savons parce que les votes de l'Assemblée générale nous l'indiquent - qu'à l'exception d'un petit groupe d'Etats, la communauté internationale souhaite qu'il soit mis fin, une fois pour toutes, à tous les essais nucléaires. Cependant, étant donné que ce groupe de pays comprend deux Etats dotés d'armes nucléaires, qui ont adopté aujourd'hui une autre dé arche, le mandat du Comité spécial ne pouvait qu'être modeste : il lui a été simplement demandé :

"d'engager, comme première mesure en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires, des travaux de fond sur des questions spécifiques et en corrélation se rapportant à l'interdiction des essais, notamment la structure et la portée ainsi que la vérification et le respect."

(CD/1016, par. 2)

Vingt-sept ans après le Traité de Moscou et 20 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Commission du désarmement, en tant qu'unique Forum multilatéral de négociation sur le désarmement, a rétabli son Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires et lui a demandé "d'engager ... des travaux de fond sur des questions spécifiques". Ceci s'est passé vers la mi-juillet de cette année, c'est-à-dire quelques semaines avant la clôture de la Conférence. Nous espérons qu'en janvier 1991, le Comité spécial pourra reprendre immédiatement ses travaux et avec un mandat mieux adapté à la priorité que la communauté internationale attache à cette question.

Il y a 10 ans, le Secrétaire général, dans son rapport sur une interdiction complète des essais nucléaires (CD/86, en date du 24 mars 1980), établi par le Secrétariat des Nations Unies avec le concours d'experts consultants, déclarait :

"Sur le plan international, aucune autre question concernant le désarmement n'a fait l'objet d'autant de préoccupations, de discussions, d'études et de négociations que celle de la cessation des essais d'armes nucléaires." (CD/86, par. 1)

Dans ce rapport, le Secrétaire général arrive à cette conclusion :

"L'un des objectifs essentiels des efforts entrepris par les Nations Unies dans le domaine du désarmement a été d'arrêter la course aux armements nucléaires et de la faire régresser, de mettre un terme à la fabrication des armes nucléaires et finalement d'éliminer ces armes.

A cet égard, l'interdiction complète des essais est considérée comme la première et la plus urgente des mesures à prendre en vue de faire cesser la course aux armements nucléaires, en particulier sous ses aspects qualitatifs." (CD/86, par. 151 et 152)

Dans ce rapport, le Secrétaire général rappelait que :

"La question de l'interdiction complète des essais figure parmi celles qui ont été évoquées à propos des négociations en vue du Traité sur la non-prolifération." (Ibid., par. 52)

#### Et il ajoutait :

"La raison pour laquelle elle a été posée est que les Etats non dotés d'armes nucléaires demandaient aux puissances nucléaires d'assumer des engagements fermes pour accomplir des progrès substantiels vers le désarmement nucléaire. Ils voyaient dans cette condition l'un des éléments indispensables d'un équilibre acceptable des responsabilités et obligations mutuelles des Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires." (Ibid.)

En outre, l'histoire des négociations du Traité sur la non-prolifération démontre qu'il existe un lien étroit entre les dispositions de son article VI - Cessation de la course aux armements nucléaires et interdiction complète des essais - et celles de l'article X, qui traite de la durée limitée du Traité. D'où l'importance d'entamer immédiatement les préparatifs de la Conférence de 1995 relative à l'extension du Traité sur la non-prolifération. Ceci nous amène au troisième événement important survenu en 1990 en ce qui concerne l'interdiction complète des essais nucléaires.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est tenue à Genève du 20 août au 14 septembre de cette année. Le Gouvernement du Mexique estime que cette conférence a été l'occasion du débat le plus approfondi et de l'examen le plus complet du fonctionnement du Traité jamais entrepris à ce jour. Ceci représente déjà en soi un succès pour la Conférence. De nombreuses questions importantes ont été mises au clair, et certains accords ont été réalisés qui trouveront leur place dans d'autres instances, telles l'Agence internationale de l'énergie atomique et notre Première Commission. Je songe à des garanties et à des garanties de sécurité complètes. De plus, nous avons déterminé les domaines d'application du Traité dont les Etats parties sont satisfaits et ceux dans lesquels l'inobservation ne cesse d'augmenter. Ceci est particulièrement vrai jour ce qui est des obligations au titre VI du Traité, et notamment d'une interdiction complète des essais.

Nous sommes saisis cette année d'une "Etude complète sur les armes nucléaires", document A/45/373, dont les conclusic s ont été approuvées à l'unanimité par le Groupe d'experts qualifiés nommé par le Secrétaire général. Ce document est une mise à jour de l'étude de 1980 publiée sous la cote A/35/392.

Nous exprimons notre reconnaissance à l'Ambassadeur Maj Britt Theorin (Suède), qui a présidé le Groupe. Dans ce rapport, il est déclaré, inter alia:

"La plupart des Etats estiment que pour prévenir le perfectionnement et la mise au point de nouvelles armes nucléaires, il faudrait que tous les Etats commencent par mettre fin le plus tôt possible aux essais nucléaires dans tous les milieux, ce qui aiderait également à réaliser l'objectif de non-prolifération. La plupart des Etats dotés d'armes nucléaires considèrent que ces armes étant garantes de leur sécurité, ils doivent poursuivre les essais et ne sont donc pas convaincus qu'une interdiction complète de ces essais soit d'une urgente nécessité." (A/45/373, par, 523)

Malheureusement, les experts n'ont pas pu se mettre d'accord sur une série de conclusions qui auraient souligné d'une manière plus catégorique l'urgente nécessité de mettre un terme à la course aux armes nucléaires. Par ailleurs, une lecture de cette étude dans son intégralité donne l'impression qu'une trop grande importance est accordée aux dangers d'une prolifération horizontale des armes nucléaires (une prolifération assez hypothétique) et qu'une grande confusion persiste quant aux dangers d'une prolifération verticale, qui n'est nullement hypothétique.

Il y a 10 ans, dans la première "Etude d'ensemble des armes nucléaires", document coté A/35/392, soumise à l'unanimité à l'Assemblée générale par les experts qualifiés désignés par le Secrétaire général, l'accent était mis sur l'importance fondamentale d'une interdiction totale des essais pour l'arrêt de la course aux armes nucléaires. On pouvait également lire ce qui suit dans le rapport.

"En outre, il faut également tenir compte de l'existence de ce que l'on appelle le complexe militaire-industriel qui bénéficie de toute évidence de la poursuite et de l'accélération de la course aux armements. Il est impératif que les dirigeants politiques maîtrisent ces forces au lieu de se laisser manipuler par elles et qu'ils assument la haute responsabilité qu'ils ont de renforcer la sécurité internationale tout en réduisant les armements, et d'instaurer finalement un système de sécurité qui ne repose pas sur l'emploi ou la menace de la force." (A/35/392, par. 503)

La conclusion du rapport était la suivante :

"Même si la voie du désarmement nucléaire est longue et difficile, il n'y a pas d'autre solution. La paix ne peut s'accommoder du danger d'une guerre nucléaire. Pour que le désarmement devienne une réalité, il faut renoncer à la dissuasion mutuelle par l'équilibre de la terreur. Croire que la paix, la stabilité et l'équilibre mondial pourraient être maintenus grâce à la dissuasion constitue probablement le plus dangereux paralogisme qui soit... Tant que l'on comptera sur la dissuasion par la terreur nucléaire pour assurer la paix, l'avenir demeurera sombre, menaçant et tout aussi incertain que les hypothèses fragiles sur lesquelles il repore. Cette voie n'est heureusement pas la seule qui s'offre à l'humanité. L'Organisation des Nations Unies est une institution qu'il convient d'utiliser pour atteindre tous les objectifs et franchir les différentes étapes du processus de désarmement : négociations, accords, exécution, vérification et ratification le cas échéant." (Ibid., par. 519 et 520)

C'est précisement le rôle que nous aimerions voir jouer aux Nations Unies, un rôle de plus en plus central dans la sphère du désarmement.

Cette année, le Secrétaire général nous a présenté un autre rapport, dans un document A/45/372, traitant celui-là du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, et élaboré par un groupe d'experts désigné par lui. Ce groupe d'experts a procédé à une analyse des aspects fondamentaux de la vérification des

accords de désarmement et des activités de l'ONU dans ce domaine, ainsi que des améliorations possibles qui pourraient être apportées à ces activités. Il a également identifié certaines activités supplémentaires possibles. Bien que ses conclusions et ses recommandations soient très modestes, le rapport est utile en tant que point de départ pour placer les Nations Unies en situation d'améliorer – quantitativement et qualitativement – son rôle dans ce domaine.

Les changements rapides intervenus en Europe au cours de l'an passé ont transformé la structure politique et militaire de l'après-guerre. Nous espérons que, bientôt, ces changements auront également une incidence sur la situation militaire en Europe, dans le domaine des armes conventionnelles autant que dans celui des armes nucléaires. Il y a quelques jours, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus à un accord sur des mesures visant à réduire de façon substantielle les armes conventionnelles en Europe. Espérons que cette avancée importante sera suivie d'autres d'une ampleur identique dans le domaine du désarmement nucléaire et dans d'autres domaines prioritaires du désarmement.

Les changements en Europe auront également pour effet de modifier nos méthodes de travail à l'ONU - les groupes dits régionaux - et notamment à la Conférence du désarmement, à Genève. Depuis 30 ans, nous avons organisé notre travail sur la base de cinq groupes régionaux. Il nous faudra certainement ajuster la composition de ces groupes aux nouvelles réalités politiques et militaires. Ainsi, le Groupe des 21 de la Conférence du désarmement est composé de pays non alignés et de pays neutres; mais en 1990, on peut poser la question : "non aligné et neutre vis-à-vis de qui?".

Depuis plusieurs années, la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement est posée. Actuellement, cette instance comprend 40 membres, et il est proposé de faire passer ce nombre à 44, afin que cette augmentation respecte "l'équilibre dans la composition de la Conférence". Il a été mentionné deux Etats du Groupe des 21, l'un pour les Etats d'Europe occidentale et autres, l'autre pour le Groupe des Etats d'Europe de l'Est. L'unification de l'Allemagne le 3 octobre dernier nous propose une variante supplémentaire : la nécessité de combler une place vacante. La délégation du Mexique estime que cette variante devrait être examinée indépendamment de la question de l'élargissement de la Conférence. Nous sommes donc prêts à étudier cette question avec d'autres membres de la Conférence et des membres de la Première Commission, en vue de parvenir à un accord concernant cette vacance.

Au cours de l'année 1990, la Conférence du désarmement a tenu une série de consultations informelles à propos de son fonctionnement effectif et amélioré. Remarquablement dirigées par l'Ambassadeur Ahmad Kamal du Pakistan, elles ont abouti à un premier résultat plutôt modeste, et portant sur le calendrier des sessions annuelles de la Conférence et la simplification du programme de travail. Nous espérons qu'en 1991, lorsque cette question sera de nouveau examinée, les membres de la Conférence feront preuve de leur volonté politique de traiter les questions de fond de l'ordre du jour. Ce sera la meilleure façon d'améliorer l'efficacité de la Conférence.

Le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale (A/45/27) est, comme dans le passé, un document volumineux - quelque 370 pages à simple interligne dans sa version espagnole. Son volume est inversement proportionnel aux résultats de la Conférence pour 1990. En effet, et exception faite des armes chimiques, il n'y a rien à signaler à l'Assemblée générale. Une fois de plus, la section intitulée "Armes chimiques" accapare 70 % du rapport de la Conférence du désarmement. Cela reflète fidèlement l'intensité des travaux sur cette question importante. Sous la direction opiniâtre de l'Ambassadeur Carl-Magnus Hyltenius, de la Suède, le Comité spécial sur les armes chimiques, investi maintenant d'un mandat de négociation, et ses différents organes subsidiaires ont tenu des séances de façon quasi permanente entre les mois de février et d'août. En novembre, les consultations du Comité ouvertes à tous les membres reprendront à Genève pour préparer la brève session qui devra se tenir du 8 au 18 mars 1991.

La façon dont on travaille à Genève sur une convention relative à l'élimination des armes chimiques illustre à la fois les vertus et les défauts du processus multilatéral de négociation sur des accords de désarmement.

D'une part, on procède à un examen collectif et détaillé des différentes questions relatives à la future convention, on identifie les obstacles et on recherche des solutions appropriées. Outre les diplomates et les experts des pays membres et non membres de la Conférence du désarmement, des représentants de l'industrie chimique y participent également, et l'on reçoit des contributions d'une gamme variée d'organisations non gouvernementales.

D'autre part, le processus de négociation connaît des hauts et des bas. Cela est normal dans tout exercice multilatéral, et cette année n'a malheureusement pas été une exception. Avec un mandat auquel des modifications importantes ont été apportées, le Comité spécial a commencé ses travaux en février sous un signe de bon augure, mais il les a terminés en août dans un climat assombri par les désaccords, comme le reflètent les dernières pages de son rapport. Cela est dû, en partie, au fait que certains ont du mal à saisir complètement le véritable sens d'une négociation multilatérale.

Comme on le sait, les Etats-Unis et l'Union soviétique - les seuls Etats à avoir déclaré qu'ils possèdent des armes chimiques - négocient des accords bilatéraux sur cette question en marge des négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement. En juin dernier, au cours du sommet de Washington, ils

ont signé un accord sur la destruction de leurs armes chimiques et la non-fabrication de telles armes et sur des mesures visant à faciliter l'élaboration d'une convention multilatérale d'interdiction de ces armes. Nous espérons que cet instrument entrera en vigueur rapidement, pour que l'engagement pris de cesser la fabrication d'armes chimiques puisse être respecté et que le processus de leur destruction puisse être entamé.

Ils se sont également mis d'accord pour présenter des propositions communes à Genève visant à modifier le projet de convention multilatérale en cours de négociation depuis plusieurs années déjà. Ces propositions ont conduit le Comité spécial dans une impasse dont il n'a pu sortir que le dernier jour de sa session grâce au recours peu satisfaisant à une méthode consistant à "négocier" sur de longues notes de bas de page et sur le statut des documents à annexer au rapport.

Ces propositions visent les dispositions relatives à la destruction des armes chimiques. Elles tendent à assortir de conditions et à repousser la décision d'éliminer complètement les armes chimiques et à octroyer davantage de droits aux Etats qui les possèdent. L'acceptation de ces propositions pourrait conduire à une sorte d'impasse juridique quant à la portée et à l'application de la convention multilatérale.

La déclaration du Groupe des 21 sur ces propositions, qui figure en annexe au rapport du Comité, dit notamment que les négociations multilatérales sur l'interdiction totale des armes chimiques ne doivet pas s'écarter des principaux engagements pris dans l'actuel projet de convention. De même, elle précise que leur destruction doit être inconditionnelle et doit être décidée dès la conclusion même de la convention, de manière que, à la fin de la période de destruction de 10 ans, toutes ces armes et leurs installations de fabrication soient totalement éliminées. La déclaration se termine ainsi :

"Le Groupe des 21 s'oppose à toute mesure visant à établir un régime de non-prolifération dans le domaine des armes chimiques. A son avis, la non-prolifération sous tous ses aspects ne peut être réalisée que par une interdiction totale et complète des armes chimiques." (<u>\(\lambda/45/27\), annexe</u>, <u>p. 293</u>).

Ma délégation, comme tous les autres participants à la Conférence du désarmement, souhaite que l'adhésion à la Convention d'interdiction totale des armes chimiques soit universelle. Cependant, il faut examiner avec soin les moyens de parvenir à cette universalité. La meilleure façon de promouvoir l'objectif

d'universalité serait de prendre l'engagement, au plan international, de détruire toutes les armes chimiques et leurs moyens de fabrication, comme l'énonce l'article I du projet de convention, et de conclure un accord sans ambiguïté afin de venir en aide aux pays parties à la convention qui seraient exposés à l'emploi ou à la menace d'emploi des armes chimiques. A cet égard, les tentatives faites pour tenir compte dans la convention en ceurs de négociation des réserves que certains gouvernements avaient formulées quant au Protocole de Genève de 1925 mettraient en échec cet objectif. En outre, l'introduction, au stade actuel des négociations, de nouveaux concepts de vérification - sa portée et les méthodes de sa mise en oeuvre, dont on ne connaît pas le coût - ne fera que retarder et compliquer encore notre tâche.

La future convention portera création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui aura pour tâche d'aider à la réalisation des objectifs de la convention, de veiller à l'application de ses dispositions, notamment celles relatives à la vérification internationale de son respect, et de servir d'instance multilatérale pour les consultations et la coopération entre les Etats parties à la convention. Il importe donc de faire en sorte que des liens étroits soient créés entre cette organisation et l'Organisation des Nations Unies.

Avant de terminer, nous voudrions évoquer la question de l'espace extra-atmosphérique qui, comme on le verra, est naturellement destinée à être inscrite sur la liste des questions dont l'examen par l'Assemblée générale devrait être rationalisé. Selon le rapport de la Conférence du désarmement, la Première Commission examinera la "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", inscrite à l'ordre du jour depuis 1981. En parallèle, la Commission politique spéciale examinera, selon le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la question intitulée "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1958.

On ne peut et on ne doit pas nier que ces questions sont complémentaires. Il est inimaginable de parvenir à une meilleure coopération dans le domaine de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques tant qu'il y aura des initiatives visant à se garantir une suprématie militaire dans ce milieu.

La mauvaise foi qui préside à l'examen de cette question depuis plus de 10 ans a donné lieu à une sorte de schizophrénie. D'une part, la Conférence du désarmement a, comme le montre son rapport, de nouveau fait la sourde oreille aux appels répétés de l'Assemblée générale pour qu'elle ouvre des négociations en vue de conclure un accord ou des accords, selon les besoins, pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Comité spécial sur cette question, créé il y a cinq ans déjà, en est encore à examiner et définir les questions pertinentes, sans qu'il ait été possible jusqu'à présent de lui donner un mandat de négociation.

D'autre part, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a négocié tous les accords multilatéraux existant dans ce domaine, n'a même pas pu aborder la question de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique car certains de ses membres affirment que sa seule fonction est de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

Pendant ce temps, la communauté internationale constate que deux organismes multilatéraux à composition limitée esquivent la responsabilité de s'atteler à la tâche urgente d'arrêter la course aux armements dans l'espace. À 10 ans d'un nouveau millénaire et à cinq ans du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous devons tous redoubler d'efforts afin de parvenir à un monde plus juste, plus équitable et, surtout, moins armé.

M. PIPEK (Tchécoslovaquie) (inteprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection au poste de président de la Première Commission et de vous assurer que la délégation de la République fédérale tchèque et slovaque se tient prête à travailler avec vous et avec toutes les délégations pour que des résultats positifs soient obtenus au cours de cette session.

Je partage l'avis de nombreux orateurs qui m'ont précédé, selon lequel la présente session de la Commission et celle de l'Assemblée générale dans son ensemble se déroulent dans des conditions historiques tout à fait particulières. Comme dans le cas de la politique agressive divide et impera, on a mis fin à l'équilibre de la terreur. Le sens des responsabilités qu'a attribué Aristote av zoon politicon aurait donc commencé à imprégner l'espace juridique du monde nouveau do plus en plus humanisé. La force de rayonnement de ce processus de reprise s'est manifestée dans la réaction résolue des Nations Unies à la crise du golfe Persique. Pour la première fois de son histoire, le Conseil de sécurité, par sa décision, a concrétisé le principe supérieur de la responsabilité collective de la communauté internationale pour la préservation de la paix et de la sécurité du monde. La doctrine fondée sur la crainte et la terreur et sur l'approche militaire à l'égard de la sécurité des nations a été remplacée par de nouvelles certitudes humaines, certitudes empreintes du sens de la légitimité, de l'humanisme, de la noble volonté des Etats d'empêcher les conflits armés par des mesures efficaces. L'affrontement est remplacé par la coopération et par la collaboration. La sécurité cesse d'être le domaine unique des forts de ce monde et les anciens monologues moralisateurs prennent la forme d'un dialogue ouvert et utile entre partenaires.

En tant que représentant d'un pays situé au coeur de l'Europe, je suis fier du fait que ce sont précisément les nations de l'Europe centrale qui ont été les catalyseurs efficaces des transformations démocratiques et de la coopération pacifique. Elles ont renoncé aux blocs militaires et se joignent en une alliance de nouvelles valeurs éternelles. Dans ce contexte, on ne peut manquer de souligner encore un autre élément important.

Les conséquences de la guerre froide ne peuvent être éliminées que grâce à des efforts collectifs et dans le cadre d'une communauté d'États démocratiques qui garantira l'utilisation de méthodes non militaristes pour protéger la paix. En d'autres termes, l'apparition de problèmes de désarmement mondiaux fait qu'il est

inévitable de compléter le système historiquement établi des Etats-nations par un nouveau système de groupements d'Etats régionaux plus vastes, et de pleinement s'engager dans une coopération pacifique mutuelle. La mise en place d'un tel système est tout à fait d'actualité, en particulier en Europe. En fait, l'insécurité morale et matérielle qui existe temporairement dans certains Etats pourrait conduire à une résurgence d'"ismes" militants, de luttes ethniques et de racisme, dépassés par l'histoire depuis longtemps.

La brutalité et l'arrogance de ceux qui ont fait éclater la crise du Golfe nous ont instamment rappelé que le désarmement est devenu à l'heure actuelle un impératif catégorique de la conduite de tous les Etats. Par conséquent, nous accordons une place très importante à ces efforts dans notre politique extérieure, qui vise l'institution d'un nouvel ordre international. L'un de ces efforts se fonde sur une redistribution des fonctions des blocs militaires aux nouvelles structures paneuropéennes dont les fondations seront constituées de la voloité commune des Etats mêmes à faire respecter la paix. Nous sommes convaincus que la paix sera comme un grand fleuve dans lequel se jetteront des affluents de plus en plus généreux, si l'humanité est capable de prendre une telle diposition. Et plus les dispositions seront grandes, plus sera puissante et inébranlable la volonté de paix des Etats.

Dans notre nouvelle politique extérieure, nous attachons une importance essentielle au désarmement classique, et en tart que pays européen surtout à sa dimension européenne. Nous considérons les négociations sur les forces armées classiques en Europe (CFE) et les mesures propres à accroître la confiance (CBM) à Vienne, comme étant les principales clefs de voûte de la nouvelle structure européenne. Nous leur accordons une grande attention et nous nous attendons à ce qu'elles produisent des résultats tangibles.

La République fédérale tchèque et slovaque appuie les efforts qui ont été faits pour élaborer un traité sur les forces armées classiques en Europe d'ici au mois de novembre, lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se réunira à Paris. Nous faisons tout notre possible pour parvenir à un compromis acceptable pour tous. A une réunion de la Commission spéciale du désarmement du Pacte de Varsovie, nous avons préparé des suggestions précises pour toutes les questions toujours en suspens dans le cadre des négociations CFS. Ce qui est en cause ici ce sont les niveaux nationaux et les plafonds relatifs au

matériel de combat pour les différents pays du Pacte de Varsovie. C'est là une condition préalable à l'adoption d'un traité global qui doit définir des plafonds collectifs pour les deux alliances.

La réunion ministérielle des représentants des 35 Etats de la CSCE qui a eu lieu ici à New York ainsi que les résultats des pourparlers entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique ont donné un nouvel élan à ces négociations. Nous appuyons la convocation d'une autre réunion des ministres des affaires étrangères où le traité CFE serait signé et un accord final obtenu sur les modalités du sommet.

Mon pays considère que le document final du sommet de Paris intitulé "Une Europe démocratique, pacifique et unie", qui est actuellement en préparation, est d'une importance cruciale, non seulement du point de vue du classement des changements qui se sont produits en Europe, mais également du point de vue de la définition du développement et de l'institutionnalisation du rôle du processus de la CSCE.

Je voudrais maintenant mentionner certaines questions relatives à la limitation des armements et au désarmement, ainsi qu'aux transferts d'armes internationaux, auxquels nous consacrons une attention constante. Nous les considérons comme faisant partie intégrante du processus de mesures propres à accroître la confiance. Le Groupe d'experts qui étudie le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, qui comprenait un représentant de mon pays, a mené à bien ses travaux cette année. La délégation tchécoslovaque estime que le travail de ce groupe a donné de bons résultats et recommande donc cette étude à l'approbation de la Première Commission.

L'interruption des fournitures d'armes, et notamment dans les zones de tension et de conflit, est un nouvel élément important de la politique extérieure de mon pays. A long terme, cela conduira à une plus grande ouverture et à une plus grande confiance. Le résultat des travaux du Groupe du Secrétaire général chargé de cette question, une étude qui sera présentée à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, est à notre avis extrêmement utile, à la fois dans le contexte international et en tant que point de référence utile à l'examen interne de ce sujet.

Récemment, la République fédérals tchèque et slovaque a réduit unilatéralement l'élément humain de ses forces armées et également son matériel de combat. Des changements importants interviennent dans l'organisation de l'armée

A/C.1/45/PV.7 - 24/25 -

M. Pirek (Tchécoslovaquie)

tchécoslovaque. Les dépenses consacrées à la défense sont peu à peu réduites. En 1989, ces dépenses étaient de 35,62 milliards de couronnes tchécoslovaques; la somme envisagéepour cette année est de 31,18 milliards, ce qui représente une réduction de 12,5 %. En avril dernier, le Gouvernement fédéral a décidé de mettre fin à la production militaire dans un certain nombre d'installations importantes. Cela a déclenché simultanément certaines mesures concrètes dans le domaine de la conversion des industries militaires en industries civiles.

Ce processus, qui implique des modifications d'ordre structurel dans l'économie tchèque et qui affecte le domaine du bien-être social, n'est pas facile. Il se déroule dans le cadre d'une transition fondamentale vers les principes d'une économie de marché, qui impose un lourd fardeau à la population du pays et à l'économie. Pourtant, la conversion est nécessaire et inévitable. Les résultats atteints et l'expérience acquise, bons ou mauvais, pourraient bien s'ayérer une source de connaissances pour d'autres pays.

Dans ces nouvelles circonstances, la République fédérale tchèque et slovaque a adopté une position de p incipe sur la question des dépenses militaires.

Conformément à une résolution pertinente des Nations Unies, nous avons présenté un rapport sur nos dépenses militaires, compilé selon le système standardisé de rapport des Nations Unies. Ces données ont également été présentées au cours des négociations de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Vienne. Elles montrent en détail la situation au cours de l'année fiscale 1989.

La Tchécoslovaquie a l'intention de continuer à soumettre ces données et demande à tous les autres Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait de souscrire à une pratique semblable.

En tant que pays situé en Europe centrale, la République fédérale tchèque et slovaque sert à illustrer l'importance que revêtent les initiatives régionales et sous-régionales. En même temps, l'attention que nous prêtons aux affaires régionales ne signifie pas que nous n'attachons pas l'importance voulue aux problèmes mondiaux ou au rôle joué par l'ONU dans ses efforts pour les résoudre. En fait, les résultats d'une approche régionale des questions de désarmement en Europe peuvent avoir un effet bénéfique sur d'autres négociations multilatérales ou montrer la voie à suivre même pour d'autres régions du monde.

Pour ce qui est des questions de désarmement sur le plan mondial, nous estimons qu'il est nécessaire de concentrer les efforts, d'abord et avant tout, sur la finalisation rapide de la convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. La résolution pertinente de la Première Commission devrait par conséquent lancer un appel pour que les travaux sur la convention se terminent l'année prochaine, et pour que le plus grand nombre de pays possible prennent l'engagement de devenir les signataires originaux de la convention. Nous considérons qu'une finalisation couronnée de succès de la convention serait une preuve de l'empressement des pays à s'engager sur la voie du renforcement de la stabilité mondiale.

En vue d'aider à améliorer le climat de confiance et à accélérer ces négociations, la République fédérale tchèque et slovaque a rendu publiques cette année des données détaillées sur ses propres capacités chimiques en temps de paix et a vérifié pragmatiquement l'utilité et la faisabilité des vérifications par mise en demeure proposées. Il y a quelques jours, mon pays a annulé les réserves qu'il avait faites sur le Protocole de Genève de 1925, et s'est engagé à s'y conformer sans réserve.

Nous sommes convaincus que les conditions sont maintenant réunies pour accélérer le processus du désarmement nucléaire, qui a été entamé par le Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée. Les déclarations faites lors du sommet soviéto-américain de Washington, les propositions contenues dans la Déclaration de Londres des Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et enfin - mais non moins importantes - les délibérations dans le cadre de la récente quatrième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires confirment cette affirmation. Même l'absence d'un document final ne diminue en rien le sens de la Conférence. Elle a examiné à fond la mise en ceuvre de tous les articles et dispositions du Traité. Elle a aidé à clarifier les positions dans le domaine du désarmement nucléaire ou tout au moins certains aspects de ce dernier. La discussion qui s'y est tenue a fait ressortir une convergence de vues très serrée sur la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sur l'évaluation des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et sur la système des garanties de l'Agence, ainsi que sur la nécessité d'une vérification cohérente de la conformité avec le régime de non-prolifération.

La Conférence a réaffirmé la nécessité d'entreprendre sans délai des négociations sérieuses, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, sur une interdiction complète et universelle des essais d'armes nucléaires. A cette fin, les pourparlers bilatéraux entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sont d'une importance décisive, au même titre, d'un point de vue multilatéral, que la Conférence du désarmement à Genève. En ce qui concerne cette dernière, nous nous félicitons de la création cette année, sur la base d'un mandat de compromis qui, à l'origine avait été proposé par la délégation tchèque, d'un Groupe de travail sur la question d'une interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous sommes d'avis qu'aux termes de la résolution pertinente de la Première Commission,

l'Assemblée générale devrait demander à ce groupe de travail de poursuivre ses activités en 1991. Compte tenu des progrès réalisés dans les travaux de la Conférence du désarmement, déjà mentionnés, nous appuierons les efforts déployés en vue de réduire le nombre de résolutions sur cette question. Des pressions devront également être exercées afin qu'une solution à la question globale dans son ensemble soit trouvée par la Conférence d'amendement sur l'interdiction partielle en janvier 1991, à laquelle participera la délégation tchèque.

La question de la prévention d'une guerre nucléaire est étroitement liée à celle des doctrines militaires. C'est un autre domaine que nous surveillons de très près. Nous nous félicitons de l'issue du sommet de l'OTAN à Londres, en particulier de l'évolution des positions de cette alliance sur les missiles de courte portée et sur l'utilisation des armes nucléaires.

En ce qui concerne la question de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, la délégation tchèque à la Conférence du désarmement à Genève souhaite pouvoir compter sur un comité au mandat clairement défini. Cela permettrait de commencer à discuter de questions précises, comme les mesures propres à renforcer la confiance dans l'espace extra-atmosphérique.

L'urgence des requêtes touchant des garanties aptes à prévenir le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires con re des Etats non dotés d'armes nucléaires a été mentionnée à la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence du désarmement devrait poursuivre des discussions intensives sur cette question dans l'esprit des suggestions qui ont émané de cette instance. Dans le cadre de la Première Commission, nous sommes pour la fusion des deux résolutions traditionnelles, qui sont comparables.

Il est encourageant de noter le rôle accru que jouent les Nations Unies dans les questions relatives au contrôle des armements et au désarmement - et pas seulement ici. En qualité d'organisation mondiale, l'ONU traduit parfaitement la compréhension étendue qui prévaut actuellement eu égard à la sécurité internationale. La délégation de la République fédérale tchèque et slovaque participe aux initiatives destinées à rehausser le rôle global de l'ONU et de son système dans le domaine du désarmement. En même temps, cependant, nous gardons les yeux ouverts sur la nécessité de rationaliser plusieurs composantes de ce mécanisme complexe.

Le débat général, à la Première Commission, devrait être plus court, davantage orienté vers les questions elles-mêmes, et plus spécifique. Ainsi, nous aurions davantage de temps pour un échange de vues sur les principaux problèmes actuels qui restent en suspens. La délégation tchèque est en faveur d'une réduction du nombre de résolutions adoptées, dont le contenu est souvent semblable, sinon identique. Nous chercherons avant tout à parvenir à des résolutions qui auront des incidences pratiques.

L'intensification des efforts pour réorganiser la Conférence du désarmement à Genève survient au moment opportun. Elle résulte d'un dialogue sérieux mais aussi des exigences actuelles. Cependant, l'approche des travaux de la Conférence devrait également être modifiée afin que seuls quelques-uns, et non la totalité, des points de l'ordre du jour soient examinés dans une seule série de négociations. Il serait ainsi possible de concentrer les efforts nécessaires pour parvenir à des résultats qui ont déjà trop tardé.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la rationalisation déjà complétée des travaux de la Commission du désarmement des Nations Unies, à laquelle nous avons participé activement. Cela sera la base des travaux de l'année prochaine, conformément à des règles déjà acceptées. Nous pensons que c'est là un exemple, aussi, pour d'autres instances - à condition bien entendu qu'il soit dûment tenu compte du but, du sens et des possibilités de chacune d'entre elles.

Le grand philosophe Emmanuel Kant a été cité à de nombreuses reprises dans les instances des Nations Unies en tant que sage qui a révélé au monde non seulement la rationalité de la paix mais aussi son caractère indispensable. Avant de terminer, je tiens à réaffirmer ses convictions en tant que penseur humaniste pratique. Il y a deux siècles, il comprenait déjà qu'une communauté d'Etats démocratiques pourrait éviter la guerre si elle pouvait faire respecter la paix. Ne serait-ce que pour cette raison, nous appuyons la mise en place d'une structure de sécurité qui se fonde sur des garanties raisonnables qui pourraient êt-e progressivement obtenues au cours d'un processus de désarmement réel.

M. AWOONOR (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois que j'interviens à la Première Commission, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, et de féliciter les membres du bureau à l'occasion de votre élection aux fonctions respectives que vous assumerez dans la conduite de nos délibérations. La délégation du Ghana coopérera avec vous dans l'exercice de vos responsabilités.

La Première Commission a commencé ses travaux au moment où se manifestent des tendances encourageantes dans les relations internationales, lesquelles apparaissaient déjà au cours de la précédente session de la Commission. Cela est vrai en dépit des événements regrettables dans le Golfe et des foyers de tension dans certaines régions. Les nouvelles relations Est-Ouest out fait passer l'Europe d'une phase marquée de longue date par la rivalité idéologique et l'affrontement militaire naissant à une phase de coopération constructive et de promotion de la confiance mutuelle. Nous espérons vivement que cette détente louable contribuera à servir les intérêts de toutes les nations, grandes et peti~es.

Il y a deux ans, la communauté internationale focalisait son attention use le Traité sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI. Aujourd'hui les aspirations sont plus grandes. A Malte au début de l'année et à Washington en juin dernier, les superpuissances ont tenu la promesse qu'ils avaient faite de conclure en 1990 une série d'accords de désarmement. Tout aussi encourageants sont les progrès sensibles réalisés dans les négociations de Vienne sur la réduction des armes classiques, qui ont été annoncés il y a deux semaines et qui indiquent que la limitation des armements a suivi les changements politiques radicaux qui ont bouleversé l'Europe.

Dans d'autres régions, la volonté de la commuzauté internationale s'est manifestée dans le règlement de conflits par le dialogue pacifique. Ces événements

encourageants commencent à avoir des incidences réelles sur la limitation des armements et le désarmement.

Si rassurants soient-ils, ces événements n'ont pas changé les sombres réalités que nous connaissons tous. Le monde continue d'être menacé par les stocks massifs des arsenaux nucléaires. Même après la conclusion d'un traité dans le cadre des négociations sur la réduction des armements stratégiques (START), il restera plus de 35 000 ogives nucléaires opérationnelles dans le monde.

Le moment n'est donc pas venu de nous reposer sur nos lauriers. Le moment est de fait venu de redoubler nos efforts pour exploiter l'évolution actuelle. La Commission n'a pas d'autre choix que d'améliorer le rendement de ses travaux de l'année dernière. L'issue de ses délibérations devrait, à notre avis, viser à faire avancer le processus du désarmement, ne serait-ce que légèrement. La délégation du Ghana coopérera, comme dans le passé, avec les délégations qui comme nous sont attachées à la réalisation de cet objectif.

Un traité d'interdiction des essais nucléaires reste un problème insoluble. Le Ghana attache une importance particulière à la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. A notre avis, c'est la façon la plus pratique d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires, car les essais servent à mettre au point les armes nucléaires. Nous nous félicitons donc que la Conférence du désarmement, au cours de la session de juillet 1990, ait rétabli le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Le rétablissement de ce comité nous offre l'occasion attendue depuis longtemps de focaliser l'attention sur le point important des essais d'armes nucléaires. Nous remarquons que le Comité a accepté de reprendre ses travaux de fond au cours de la session de 1991. Ma délégation espère que, lors de la reprise des travaux, le Comité se concentrera sur les questions fondamentales et procédera à un échange de vues sérieux sur l'interdiction des essais.

Nous regrettons profondément que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne soit pas parvenue le mois dernier à un consensus sur le document final, en raison surtout de divergences quant aux essais d'armes nucléaires. Nous nous félicitons certes des progrès réalisés sur des questions importantes, telles que les garanties intégrales, les assurances en matière de sécurité et l'interdiction d'attaques contre des installations nucléaires, mais l'impossibilité de se mettre d'accord sur une

question aussi cruciale que l'interdiction des essais nucléaires montre clairement qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir. Nous demandons instamment aux Etats dépositaires, qui prétendent appuyer un désarmement général et complet, de montrer leur sincérité en changeant leur position sur la question des essais nucléaires.

À notre avis, pour être efficace, l'interdiction des essais doit être complète et s'appliquer à tous les environnements et à tous les systèmes, y compris ce qu'on appelle les explosions nucléaires pacifiques. Les vagues croissantes d'essais d'armes - selon les estimations de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), il y a eu un total de 27 essais pour l'année 1989 seulement - sont contraires aux prétendus engagements sincères qui ont été pris en faveur d'un désarmement général et complet, même si le nombre d'explosions nucléaires en 1989 était bien inférieur au total de 40, enregistré en 1988. Les initiatives bilatérales actuellement prises par les superpuissances n'empêchent pas la modernisation de leurs systèmes d'armements. A notre avis, elles ne peuvent donc pas contribuer à la cessation de la mise au point qualitative de leurs capacités nucléaires et de leurs systèmes. Avec l'Allemagne unie, avec la nouvelle pensée en ce qui concerne l'avenir de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Traité de Varsovie, et avec les Etats d'Europe orientale qui se rapprochent d'une orbite plus occidentale, quelle importance peut-on accorder à la théorie de la prétendue dissuasion?

Quant à la vérification, elle n'est plus un problème, comme certains l'ont toujours prétendu. Il y a un consensus au sein de la communauté scientifique selon lequel les explosions peuvent être détectées par le réseau disponible des stations sismiques à rendement élevé, les observatoires spatiaux et les stations de détection par satellite. De plus, l'expérience de vérification commune Etats-Unis-Union soviétique montre amplement que les deux superpuissances sont disposées à permettre des inspections sur place hautement intrusives pour vérifier les accords sur les essais nucléaires.

Des scientifiques dignes de foi estiment qu'une interdiction des essais nucléaires ne rendrait pas moins fiables les armes nucléaires existantes. D'après un article publié en avril 1989 dans un numéro de <u>The Defense Monitor</u> par le Centre d'information sur la défense, qui a son bureau à Washington, huit experts réputés en matière d'armes nucléaires, y compris Morris Bradbury, ancien directeur des laboratoires nationaux de Los Alamos, a dit au Congrès des Etats-Unis, en 1985, que

M. Awoonor (Ghana)

la poursuite des essais nucléaires n'était pas nécessaire pour assurer la fiabilité des stocks d'armes nucléaires existants. La meilleure façon de confirmer la fiabilité, selon Bradbury, était de démonter certains prototypes d'armes et de soumettre les éléments à des essais non nucléaires.

A ceux qui ont invoqué l'argument des capacités de vérification et de fiabilité des stocks pour entraver les progrès sur l'interdiction des essais nucléaires, nous demandons instamment d'entreprendre l'action appropriée pour mettre un terme aux essais nucléaires et de créer ainsi les conditions d'un désarmement nucléaire définitif, réel et digne de foi.

De l'avis de ma délégation, les questions du désarmement classique et du transfert international d'armes devraient retenir la même attention au cours de ce débat. A cet égard, la délégation du Ghana se félicite des indications données il y a 15 jours dont il ressort qu'un accord de principe a été conclu sur les armements classiques en Europe. Nous espérons que cet accord contribuera à renforcer le nouvel ordre politique en Europe grâce à l'élimination des armes excédentaires et qu'il aidera à mettre un terme à plus de quatre décennies de division et de méfiance dans cette partie du monde. Nous espérons également que l'accord pourra être signé au sommet de Paris qui doit avoir lieu le mois prochain.

Le transfert des armements est devenu un phénomène troublant sur lequel il faut se pencher sérieusement. Les événements tragiques dans le Golfe et leurs effets globaux déstabilisants sont, en partie, le résultat d'un transfert non contrôlé d'armements dans une région déjà explosive. Dans leur souci d'exploiter la guerre de huit ans entre l'Iran et l'Iraq, certains Etats Membres ont, malheureusement, fait des efforts considérables pour aider leurs entreprises nationales à gagner de l'argent. Les événements dans le Golfe devraient donc nous amener à réfléchir sérieusement au transfert incontrôlé d'armements, en particulier dans les régions de conflit.

Nous estimons également que l'avantage de l'accord en voie de réalisation sur la réduction des armes classiques en Europe serait neutralisé si le surplus d'armements résultant des limitations légales proposées, était ou bien vendu ou bien transféré à des soi-disant alliés dans les pays en développement. Nous lançons donc un appel à ceux qui ont l'intention d'éliminer leur surplus d'armements de cette façon afin qu'ils reconsidèrent leur position en gardant à l'esprit le renforcement du processus de désarmement. La tendance à faire des profits maximums, même avec ces armements qui doivent être éliminés aux termes de cet accord louable, devrait être scrupuleusement réprimée afin que des questions régionales déjà sensibles ne se transforment pas en horribles conflits armés.

La délégation ghanéenne appuiera de nouveau tout projet de résolution visant à freiner ce phénomène nouveau du transfert d'armements. Cependant, nous continuons de croire qu'on abordera le problème de manière réaliste si on accorde une plus grande attention à la solution des conflits, dans la stricte adhésion au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, le règlement pacifique des différends et la promotion de la confiance mutuelle.

Ma délégation a noté dans le rapport de la Conférence sur le désarmement qu'en ce qui concerne une convention sur les armes chimiques, un certain nombre de divergences doivent encore être aplanies avant qu'un projet de convention puisse être élaboré. Nous avions pensé que la finalisation du projet était à notre portée, étant donné le très grand intérêt manifesté au cours des négociations. Mous demandons instamment qu'on fasse preuve d'une plus grande souplesse et d'un esprit de compromis en vue de favoriser un rapprochement des points de vue divergents exprimés à propos du texte du projet.

Dans sa déclaration du 25 septembre à l'Assemblée générale, le chef de notre délégation s'est félicité de l'accord Bush-Gorbatchev conclu au sommet qu'ils ont récemment tenu à Washington sur l'interdiction de la fabrication d'armes chimiques et la destruction de la quasi-totalité de leurs stocks d'armes chimiques avant la conclusion de la convention sur les armes chimiques. Cependant, la décision de conserver des stocks résiduels jusqu'à ce que tous les Etats dotés d'armes chimiques adhèrent à la convention ne faciliterait pas, à notre avis, le déroulement des négociations.

Parmi les grandes questions qui méritent une attention urgente, maintenant que le Comité spécial sur les armes chimiques est entré dans la phase finale des négociations, il faut faire en sorte que cette convention devienne un instrument universel. L'universalité exige que tous les Etats cessent de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques, ce qui impose la cessation de tous les programmes de modernisation et de rétention résiduelle des stocks existants. Tout ce qui est en deçà de cette approche saperait, à notre avis, ce qui autrement pourrait être une grande réalisation dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Notre objectif devrait être de chercher une amélioration à partir du Protocole de Genève de 1925.

Le Ghana continue d'appuyer l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et reste donc opposé au développement de toute concurrence ou de toutes activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Notre position a toujours été conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui affirment que l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, font partie de l'héritage commun de l'humanité et doivent donc être préservés à des fins exclusivement pacifiques dans l'intérêt de toutes les nations. En conséquence, ma délégation appuiera, comme par le passé, toutes mesures faisant obstacle à la mise au point d'armes spatiales, y compris les armes antisatellites, ainsi qu'un programme viable et efficace mutuellement accepté qui interdise les armes spatiales.

Le Ghana continue d'appuyer le concept de zones dénucléarisées, car ces zones peuvent renforcer la non-prolifération nucléaire. Il est donc profondément regrettable que le désir de l'Afrique de demeurer dénucléarisée continue d'être contrarié par le régime raciste d'Afrique du Sud. Les activités nucléaires

incessantes de l'Afrique du Sud et de ses alliés sur le continent, y compris l'essai d'armes nucléaires, ont sérieusement ébranlé les souhaits de l'Afrique. Il est regrettable que le rapport final que le Secrétaire général devait établir conformément à la résolution 44/113 B, en date du 15 décembre 1989, ne soit pas prêt et que nous n'ayons pu l'examiner avant de prendre ici la parole. Nous espérons qu'il fera la lumière à propos des allégations selon lesquelles la collaboration entre un Etat Membre et l'Afrique du Sud a abouti à la mise au point d'un missile à ogive nucléaire par l'Afrique du Sud.

Afin de faciliter les pourparlers en cours sur l'avenir de l'Afrique du Sud, nous demandons instamment au Gouvernement sud-africain d'adhérer au Traité sur la non-prolifération sans conditions préalables. Nous demandons également aux autres pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à ce traité. L'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération est cruciale pour la concrétisation du désarmement général et complet.

Nous sommes heureux que la Commission du désarmement ait réussi, au cours de sa session du printemps dernier, à dégager le consensus sur un certain nombre de questions anciennes inscrites à son ordre du jour. Nous nous réjouissons de la perspective d'adoption de questions plus brèves à l'ordre du jour, qui devrait inclure des points sur lesquels l'accord devrait pouvoir se faire. Des points de l'ordre du jour qui demandent un examen trop long et trop ambitieux peuvent et doivent, à notre avis, être évités.

Nous nous félicitons également des propositions pratiques que vous avez présentées la semaine dernière, Monsieur le Président, au cours de l'échange de vues officieux sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. Ma délégation coopérera avec vous et avec les autres délégations qui pensent qu'il faut mener nos travaux de manière plus efficace. Nous devons éviter les démarches répétitives qui n'aboutissent parfois à rien et qui prolongent et alourdissent inutilement le travail de la Commission.

Enfin, la limitation des armements et le désarmement continuent de faire partie des grandes préoccupations de la communauté internationale, comme en témoigne le grand nombre de résolutions que l'Assemblée générale adopte tous les ans sur les seules questions de désarmement. Grâce à l'amélioration du climat international, il est maintenant possible de concentrer son attention, en nourrissant l'espoir d'un résultat positif, sur les questions de désarmement qui, il y a quelques années, semblaient insolubles. Toutefois, pour que l'objectif du

désarmement général et complet de l'Assemblée générale puisse être atteint, des progrès tangibles doivent être faits dans tous les aspects du désarmement. Il faut pour cela faire preuve d'une plus grande souplesse et prendre des engagements, notamment en ce qui concerne la solution des conflits par le biais de négociations pacifiques.

Nous espérons aussi que le climat qui se développe grâce au désarmement permettra à toutes les nations, petites et grandes, de ne pas céder à la tentation d'acquérir clandestinement des armements, car si c'était le cas, tous les efforts internationaux seraient voués à l'échec.

Selon les différentes positions déjà exprimées au cours du présent débat, l'accent est mis sur les tâches stimulantes auxquelles la Commission doit faire face. La délégation ghanéenne espère que la Première Commission se montrera une fois de plus à la hauteur de sa tâche en s'efforçant d'accroître le nombre de résolutions adoptées par consensus qu'elle présentera à l'Assemblée générale.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur pour la séance de cet après-midi.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Mais je voudrais avant leur rappeler que la Commission suivra la procédure énoncée à la séance précédence.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite exercer notre droit de réponse afin de répondre aux remarques qui ont été faites hier par le représentant de l'Iraq.

La Première Commission n'est pas l'instance appropriée à un examen détaillé de la crise du Golfe provoquée par l'invasion brutale du Koweït par l'Iraq.

Cependant, il est certainement approprié de parler ici de l'utilisation injustifiée de la force militaire par l'Iraq contre son voisin plus petit. Une telle agression rappelle l'importance cruciale de nos travaux. A cet égard, les abus de l'Iraq vis-à-vis de ses obligations internationales ont été signalés à plusieurs reprises depuis le début de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Pratiquement tous les orateurs ici présents à la Première Commission ont parlé de ces violations. Il est clair que l'Iraq est isolé.

Je ne commenterai pas les remarques précises faites par le représentant de l'Iraq hier après-midi. Je voudrais simplement faire remarquer que nous, au sein de cette commission, nous oeuvrons à l'édification d'un monde plus sûr et plus

# A/C.1/45/PV.7 - 40 -

# M. Ledogar (Etats-Unis)

tranquille, un monde dans lequel les divergences ne seront pas résolues par la force. Comme l'Ambassadeur Pickering l'a dit au cours du débat général à l'Assemblée générale, des actions telles que celles menées depuis le 2 août par l'Iraq dans le Golfe ressortissent à des vestiges qui appartiennent à un passé violent, un passé que nous espérons laisser derrière nous. Ces actions menacent gravement le genre de monle que nous essayons d'édifier.

M. MALIK (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Le représentant des Etats-Unis devrait être le dernier à oser parler de l'ordre international, du droit international ou de la sécurité internationale. Son pays a le bilan le plus mauvais du monde en ce qui concerne la violation du droit international et le mépris des normes internationales. Le représentant américain a-t-il oublié les invasions par son pays de la Grenade et du Panama? Ou est-il assez naïf pour croire qu'il peut tromper cette assemblée de représentants par ses affirmations? C'est tout ce que j'ai à déclarer.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Jo donne maintenant la parole à l' Kheradi, Secrétaire de la Commission, qui va faire quelques remarques à propos de la documentation.

M. KHERADI, Secrétaire de la Commission (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention de la Commission sur le document A/C.1/45/INF/1, qui énumère les documents dont la Première Commission est saisie à la présente session.

Il convient de noter que ce document ne se réfère qu'aux seuls documents qui sont parus jusqu'au 12 octobre. Par conséquent, la version mise à jour qui doit paraître prochainement comprendra la liste des documents supplémentaires, y compris certains rapports du Secrétaire général qui ont été publiés depuis cette date.

A cet égard, je voudrais également assurer les délégations qu'en dépit de différents contretemps rencontrés dans le traitement de la documentation, du stade de la préparation de fond à la production technique et à la distribution, tous les efforts possibles sont faits par le Secrétariat pour que les documents restants, y compris celui auquel s'est référé le représentant du Ghana, sortent aussi rapidement que possible.

La séance est levée à 16 h 45.